

MAIRIE
DE
REPLONGES



N° Délibération
D26023

Nombre de membres en
Exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation :
24/03/2023

Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 24 mars 2023, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjointes,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme FONTIMPE Catherine –
Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. DEVEYLE Alain –
M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno –
M. NILLOM Christophe – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence –
Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien –
M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme RAVAT Ginette a donné pouvoir à
M. CHEVRET Pascal, M. BERRY David a donné pouvoir à Mme PACCAUD
Christine, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe
Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à Mme DEGRANGE Valérie,

Absent : M. MONTERRAT Franck

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération :

CONCLUSION D'UN BAIL AGRICOLE : PIES DE FORTILLE/ M. GUEURCE

Suite à l'acquisition des parcelles ZS 194, 195 et 196, au lieu-dit Pies de Fortille pour accroître la réserve foncière de notre collectivité, ces parcelles d'une surface de 11 980 m² sont exploitables.

Monsieur le Maire propose donc aux conseillers de céder à titre de bail à ferme, ces parcelles à M. GUEURCE Claude, exploitant actuel qui accepte, pour une durée de neuf années entières et consécutives qui prend cours à dater du 22 février 2023, pour finir le 22 février 2032.

Où cet exposé, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE de céder le bail à Monsieur GUEURCE Claude Antoine, domiciliée à 100, Route d'Ouche, 01 190 BOISSEY exploitant agricole,
- FIXE le prix du bail à 62.60 € Euros l'hectare (soixante-deux euros et soixante centimes l'hectare) par an,
- PRECISE que le loyer du 23 février 2023 au 11 novembre 2023 sera proratisé,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le bail.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges, le 03 avril 2023



Le Maire de REPLONGES,

Barthélemy VERNOUX en préfecture
0011210103206-20230331-D262023-DE
Date de réception préfecture : 06/04/2023